

- celle aussi de procéder à une politique d'austérité qui ne fut jamais respectée dans un ministère ou organisme autre que l'ALN.

Malheureusement les engagements pris à TRIPOLI resteront lettre morte et l'on assistera alors aux coteries aux luttes intestines et à la renaissance de l'esprit de parties, condamnés par la charte du 1^o NOVEMBRE 1954 :

Conformément aux statuts du FLN et aux institutions provisoires de l'Etat Algérien, l'Etat-Major réclama en Décembre 1960, la réunion du CNRA afin de redresser la situation générale qui ne faisait qu'empirer, principalement à cause de la non-application des décisions du CNRA réuni à TRIPOLI en 1959. Par suite d'atermoiements inadmissibles et par suite de négociations amorcées avec la France, le CNRA ne fut réuni qu'en AOU 1961. C'est durant cette session que l'Etat-Major général :

- suggéra d'emblée d'étale et la solution des problèmes de fond.
- proposa des solutions adéquates pour sortir de la crise latente qui ne faisait qu'affaiblir notre mouvement.
- jugea utile la mise en place d'une direction politique.

Mais ceci fut vain.

Néanmoins, le souci constant de l'EMG aura été de faire toucher du doigt tous les dangers qu'encourt la Révolution. L'Etat-Major Général a fait ressortir les périls qui menaçaient l'avenir de la Révolution et les risques que pouvait entraîner une politique de compromis et demi-mesure foncièrement abusive.

Une nouvelle réunion du CNRA s'imposa à la signature des accords d'EVIAN, réunion qui groupa pour la première fois tous les membres du conseil national de la révolution algérienne. C'est au cours de cette session de MAI-JUIN 1962 que pour la première fois fut élaboré un programme FLN. Pour ne point sanctionner, par un vote en séance plénière, les résultats obtenus par la commission chargée de la désignation d'un bureau politique, BEN KHEDDA a pris la fuite, suivi d'une partie des ministres du GPRA ; c'est à la suite de ce coup de force que dans le cadre du CNRA quatre ministres, les 3 membres du l'EMG les représentants de toutes les WILAYAS à l'exception de trois membres du conseil de la WILAYA 2, les éléments du CNRA constituant la majorité des deux tiers de l'Assemblée révolutionnaire, se réunit pour établir un procès verbal constatant la carence de certains ministres du GPRA et la confusion dans laquelle ceux-ci voulaient entretenir l'Assemblée révolutionnaire souveraine, en particulier, et la révolution algérienne en général.

Le soutien efficace des membres du CNRA signataires du Procès verbal cité plus haut, est la preuve que l'ALN armée de militants, s'exprimant par la voix de son Etat-Major général et par la voix des représentants des wilayas, n'a jamais tenté de sortir de la légalité, n'a jamais cherché à établir un pouvoir de fait et encore moins à procéder à un coup d'Etat-Militaire. L'Etat-Major général considère quant à lui, que, jusqu'à l'installation d'une assemblée nationale le CNRA restera seul dépositaire de la souveraineté nationale, et c'est à lui que reste le droit de supprimer un organisme qu'il a lui-même créé. La dénonciation par une fraction du GPRA de l'Etat-Major Général de l'ALN n'est qu'une fuite en avant. C'est la seule issue qui se présente devant des individus qui n'ont pas cessé de bafouer la légalité et qui sauront par la suite proclamer sur la voix publique les différends d'ordre interne que seul le CNRA aura à régler.

Fort des appuis et des engagements pris à TRIPOLI à la suite du vote de défiance à l'égard de BEN KHEDDA et des ministres qui le suivirent dans sa fuite,

considérant que la décision illégale de relever l'Etat-Major général de ses fonctions n'est qu'un moyen pour dissoudre l'ALN.